



DOSSIER DE PRESSE

Comité de pilotage Natura 2000 « Guttland Musel »

« Zesumme fir méi Liewensqualität an eiser Region »

Les 14 zones Natura 2000 du Comité de pilotage Natura 2000 « Guttland Musel » ont une biodiversité extraordinaire, caractérisée principalement par leurs pelouses sèches, les murs à maçonnerie sèche, les vieilles chênaies, des colonies de chauves-souris et nombreux cours d'eau et zones humides, ainsi que par leur patrimoine naturel, historique et culturel. Pour assurer une gestion durable de ces espaces multifonctionnels, avec le développement d'activités très diverses et hétéroclites telles que l'agriculture, le tourisme ou les activités récréatives et sportives, il est essentiel d'impliquer tous les acteurs principaux dans la gestion durable de ces sites.

L'objectif principal des Comités de pilotage Natura 2000 (COFIL) est ainsi de créer une plateforme régionale, dynamique et proactive, permettant une meilleure implication des acteurs locaux, communaux et régionaux, afin de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales.

La création des COFIL est une mise en œuvre concrète de la nouvelle loi sur la protection de la nature du 18 juillet 2018. Il est ainsi prévu de créer 8 Comités de pilotage Natura 2000 au Luxembourg.

Avec la signature de la charte de collaboration du Comité de pilotage Natura 2000 « Guttland Musel » ce vendredi 9 juillet 2021 sur le site de l'exploitation d'agriculture biologique de M. Alex Mehlen à Manternach, ce COFIL devient ainsi le sixième à être mis en place après ceux des « Anciens sites miniers », « Éislek », « Atert-Warkdall », « Mëllerdall » et du « Mamer-Äischdall-Gréngewald » dont les chartes de collaboration ont été signées en 2018 et 2019.

Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau communautaire de zones de protection de la nature créé en vertu de la directive « Habitats » de 1992. Ce réseau inclut également des zones désignées en vertu de la directive « Oiseaux » et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats les plus

précieux et les plus menacés en Europe. Natura 2000 joue ainsi un rôle clé dans la protection de la biodiversité de l'Union européenne et le réseau Natura 2000 est même le plus grand réseau de zones protégées au monde.

Au Luxembourg, le réseau Natura 2000 recouvre actuellement 27,13 % de la surface du pays et s'étend sur 70.171 ha. Le réseau Natura 2000 comprend 48 zones « Habitats » (41.588 ha) et 18 zones « Oiseaux » (41.893 ha) qui se superposent à certains endroits.

Les directives Natura 2000 n'imposent pas de méthode particulière pour assurer une gestion qui garantit un état de conservation favorable des habitats et espèces. Le Luxembourg privilégie une approche proactive et contractuelle, dédommageant la gestion extensive sur base de certains instruments financiers nationaux ou de cofinancement. Les mesures et travaux de restaurations adaptées sont proposés dans des plans de gestion spécifiques.

Les Comités de pilotage Natura 2000 – une approche régionale pour mieux impliquer les acteurs locaux

Le COPIL « Guttland Musel » va suivre la mise en œuvre des mesures dans les sites Natura 2000 et va permettre une meilleure coordination des actions des acteurs locaux avec celles des administrations, ainsi que la facilitation de la mise en œuvre des mesures contractuelles.

Le COPIL sera aussi la plateforme pour discuter et planifier la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (DCE), pour l'ensemble des cours d'eau des communes qui font partie du Comité de pilotage. L'avantage sera en effet d'avoir tous les acteurs régionaux et communaux concernés autour d'une table.

La composition du COPIL « Guttland Musel »

Le COPIL « Guttland Musel » est composé de représentants des ministères et des services régionaux des administrations (nature et forêts, eau, agriculture, ponts et chaussées), des 22 communes concernées (Betzdorf, Biwer, Bous, Contern, Dalheim, Flaxweiler, Frisange, Ville de Grevenmacher, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mertert, Mondorf-les-bains, Niederanven, Remich, Sandweiler, Schengen, Schuttrange, Stadtbredimus, Waldbredimus, Weiler-la-Tour, Wormeldange), du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS, d'exploitants agricoles, de conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture de CONVIS et de l'IBLA, du groupement des sylviculteurs, du fonds de solidarité viticole, des sections régionales de natur&ëmwelt et du Mouvement écologique, ainsi que de l'Office régional du tourisme et le Leader Miselerland, du partenariat du cours d'eau Syre, de la CFL et de représentants de la chasse et de la pêche.

Le Comité de pilotage Natura 2000 « Guttland Musel » sera présidé par **Jean-Paul JOST**, bourgmestre de la commune de Schuttrange.

Les missions principales du COPIL :

1. L'information et la sensibilisation des principaux acteurs, tels que les communes et les exploitants agricoles ou le grand public sur les enjeux et objectifs des sites ;
2. la planification, coordination et mise en œuvre des plans de gestion Natura 2000 et de la directive cadre-eau ;
3. la responsabilisation des acteurs locaux et la coordination de leurs actions avec celles des administrations ;
4. la promotion de filières de production soutenant les objectifs des plans de gestion ;
5. la facilitation de la mise en œuvre de mesures contractuelles ;
6. la formulation de recommandations au ministre sur base d'expériences régionales.

L'animateur-gestionnaire des sites

Pour épauler le COPIL dans ses missions, un **animateur-gestionnaire** spécifique est engagé au sein du SIAS depuis mars 2021.

Le rôle de cet animateur-gestionnaire est entre autres d'être la personne de contact et l'intermédiaire régional pour tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, communes, administrations, associations, ONG, grand public, etc.). Un volet important de sa tâche sera la mise en œuvre et le suivi des mesures planifiées. Il veillera également à assurer l'information et l'assistance des différents acteurs sur les divers financements possibles.

Les sites Natura 2000 du COPIL :

Le champ d'application du COPIL « Guttland Musel » est celui de 14 zones Natura 2000 pour une superficie totale de 11.582 ha :

- LU0001017 - Vallée de la Sûre inférieure (partiel)
- LU0001020 - Pelouses calcaires de la région de Junglinster (partiel)
- LU0001021 - Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen
- LU0001024 - Machtum - Pellembierg / Froumbierg / Greivenmaacherbiert
- LU0001029 - Région de la Moselle supérieure
- LU0001034 - Wasserbillig - Carrière de dolomite
- LU0001045 - Gonderange/Rodenbourg – Faascht
- LU0002005 - Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach (partiel)
- LU0002006 - Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre
- LU0002011 - Aspelt - Lannebur, Am Kessel
- LU0002012 - Haff Réimech
- LU0002015 - Région de Junglinster
- LU0002016 - Région de Mompach Manternach, Bech et Osweiler (partiel)
- LU0002018 - Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen

Les forêts, occupent 27 % et les terres agricoles environ 60 % de la surface de ces 14 zones Natura 2000. Le reste est occupé e.a. par des surfaces d'eau ou pelouses calcaires. Au niveau des rapports de propriétés, il est à noter que les terrains privés représentent environ 74 % des surfaces, les communes 20 % et l'État 4,5 %.

Le site « Haff Réimech » constitue un des sites nationaux et européens les plus exceptionnels grâce à son écosystème unique constitué de nombreux biotopes très variés et est par conséquent certainement le site phare du COFIL. Les habitats principaux caractéristiques de nombreux sites sont les pelouses calcaires (Trockenrasen) et les prairies maigres, les zones humides, les vergers, les vieilles hêtraies (Waldmeisterbuchenwald) et vieilles chênaies (Eichen-Hainbuchenwälder) ou la buxaie (Buchsbaum) au Pellemberg à Wormeldange. Les autres habitats caractéristiques des sites sont les murs en maçonnerie sèche, et les nombreux cours d'eau.

Les espèces-phares de ces sites sont le Grand Rhinolophe dont la colonie à Bech-Kleinmacher est unique pour toute la Grande Région. D'autres espèces de chauves-souris rares telles que la Barbastelle d'Europe ne se trouvent que dans ces forêts à l'est du Luxembourg. D'autres espèces caractéristiques des sites et importantes à protéger sont le Triton crêté, le Grand cuivré, le Chat sauvage ou la Rainette verte (au Reckingerhaff près de Erpeldange).

Au niveau des oiseaux, le Haff Réimech et la Schlammwiss sont deux sites extrêmement importants pour de très nombreuses espèces, pour la nidification, l'hivernage, la chasse ou simplement comme aire de repos lors des migrations. Les oiseaux phares des sites sont le Phragmite aquatique dans la Schlammwiss près de Munsbach, l'Oie des Moissons et la Grue cendrée au Lannebur près d'Aspelt, le Grand-Duc d'Europe qui niche dans les falaises le long de la Moselle, la Cigogne noire qui pêche le long des nombreux cours d'eau et nidifie dans les forêts calmes ou la Perdrix grise qui nécessite des terres agricoles peu intensives.

Les **mesures principales à mettre en œuvre ou à perpétuer** seront la restauration des pelouses calcaires et prairies maigres par débroussaillage suivi d'une gestion adaptée ; le maintien, l'aménagement et la restauration de couloirs écologiques et d'une mosaïque paysagère (haies, arbres solitaires, bandes fleuries, jachères, mares, vergers) ; la lutte contre les espèces invasives ; la sécurisation des galeries souterraines comme sites d'hivernation importants de nombreuses colonies de chauves-souris ; le marquage d'arbres biotopes et la désignation d'îlots de vieillissement en forêt et la restauration de lisières forestières.

La gestion des flux de visiteur, la création de zones de quiétude ou la lutte contre la pollution lumineuse ainsi que l'information et la sensibilisation des exploitants, propriétaires et du grand public seront d'autres mesures importantes à mettre en œuvre par le COFIL. Les plans de gestion Natura 2000 de ces 14 zones qui reprennent les objectifs de protection ainsi que les mesures de gestion peuvent être consultés sous la rubrique « Le réseau des zones et espèces protégées » sous : <https://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite.html>

Le financement des mesures

Le financement des mesures principales va être réalisé par le **Fonds de l'environnement** qui permet de financer des mesures des plans de gestion jusqu'à 100 %. Pour les mesures de renaturation des cours d'eau en zone Natura 2000, celles-ci sont finançables jusqu'à 100 % par le **Fonds pour la gestion de l'eau**. Certaines solutions basées sur la nature permettant la prévention d'éléments liés à des règlements climatiques peuvent également pris en charge par le Fonds Climat.

Le nouveau règlement de 2017 instituant un ensemble de régimes d'aides pour l'amélioration de la protection et de la gestion durable des écosystèmes forestiers prévoit lui, des majorations de 10 % supplémentaires pour des mesures en zone Natura 2000.

Le régime d'aide pour l'amélioration de l'environnement naturel de 2019 fait la promotion de mesures de création, de gestion et d'entretien de biotopes, habitats, et d'éléments paysagers naturels ainsi que la mise en place d'infrastructures et dispositifs artificiels servant de refuge, de site de reproduction ou d'hibernation d'espèces. Il prévoit le financement d'aides allant jusqu'à 100 % pour la mise en œuvre de mesures des plans de gestion Natura 2000. Les bénéficiaires sont les personnes physiques, les collectivités publiques autres que l'État ainsi que les associations agréées.

Les exploitants agricoles peuvent également bénéficier des aides pour la sauvegarde de la biodiversité pour une gestion extensive de leurs parcelles en zones Natura 2000.

Pour obtenir de plus amples informations sur le Comité de pilotage Natura 2000 « Guttland Musel », sur les sites Natura 2000 ou les plans de gestions correspondants, vous pouvez contacter :

- le président du COPIL, Jean-Paul JOST, tél. : (+352) 35 01 13 - 220 ou e-mail : jean-paul.jost@schuttrange.lu
- l'animateur Natura 2000 du COPIL, Tobias MOSTHAF, tél. : (+352) 34 94 10 - 34 ou e-mail : natura2000@sias.lu
- le responsable de la mise en œuvre de Natura 2000 du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Thierry KOZLIK, tél. : 247-86817 ou e-mail : thierry.kozlik@mev.etat.lu